



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

SYNDICAT MIXTE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
SEINE GRANDS LACS**OBJET :****RENOUVELLEMENT
DE L'ADHÉSION À
L'ASSOCIATION
NATIONALE DES
ÉLUS DE BASSIN
(ANEB)****DÉCISION DU PRÉSIDENT**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales ;**VU** la délibération du Comité syndical n° 2021-73/CS du 9 novembre 2021, donnant délégation du Comité syndical au Président, pour toute la durée de son mandat, de prendre certaines décisions relevant de domaines expressément visés ;**VU** le budget du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;**VU** l'appel à cotisation de l'ANEB, en date du 4 mai 2022, faisant état d'un montant de 9000 pour l'année 2022 ;**DÉCIDE****ARTICLE 1 :** L'adhésion du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs à l'Association nationale des élus de Bassin (ANEB), est renouvelée pour l'année 2022.**ARTICLE 2 :** La cotisation d'adhésion du Syndicat mixte à l'ANEB est fixée à 9 000 euros pour l'année 2022.**ARTICLE 3 :** Le Comité syndical sera informé, lors de sa prochaine réunion, de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations.**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit :

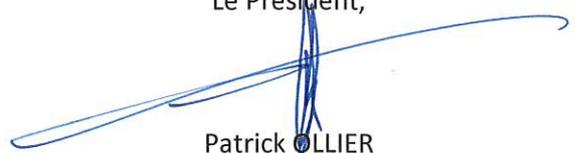
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

ARTICLE 5 : Le directeur général des services du Syndicat mixte est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- notifiée à l'ANEB ;
- transmise à Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France et du Département de Paris, et à Monsieur le Receveur de la Direction Générale des Finances Publiques

Paris, le 24 MAI 2022

Par délégation du Comité syndical,
Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris